Résumé - Projet de loi n°7803 portant modification de la loi modifiée du 20 juin 2020 portant introduction d’un congé pour soutien familial dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19

Le projet de loi n°7803 prolonge l’octroi du congé pour soutien familial jusqu’au 25 novembre 2021 afin de garantir que les salariés, travailleurs indépendants et agents publics concernées peuvent soutenir une personne majeure en situation de handicap ou une personne âgée faisant l’objet d’une perte d’autonomie d’une particulière gravité, le temps de la non disponibilité d’une place dans un service agréé en raison de la crise de la Covid-19.